Compte indiciel garanti en fonction du marché

Les coulisses

BMO Assurance

Ici, pour vous.

Le rendement actuel des CPG ne vous impressionne pas?

Les fluctuations du marché boursier vous donnent la nausée?

Lorsqu'un dépôt est fait dans une police d'assurance vie universelle, comment tirer parti de la performance des marchés boursiers et obtenir des taux de rendement nets garantis qui ne seront jamais négatifs?

Il existe une solution : **le compte indiciel garanti en fonction du marché (CIGM) de BMO^MD Assurance.**

Le CIGM est un compte de placements à terme de 10 ans. Conçu pour les personnes qui recherchent un instrument à revenu fixe, il offre un potentiel de plus-value lié à la performance des marchés boursiers. Cette combinaison garantit que les rendements ne seront jamais négatifs!

En deux mots, le CIGM combine des obligations à 10 ans et des options d'achat qui, à la fois, soutiennent un taux de rendement minimal garanti et permettent de participer aux rendements réalisés en bourse.

Compte indiciel garanti en fonction du marché

Le seul compte de placement en assurance vie universelle du genre au Canada.

Cette puissante combinaison a été créée par BMO Assurance en partenariat avec BMO Marchés des capitaux.

BMO Marchés des capitaux, un acteur de premier plan sur la scène nord-américaine des services financiers, propose des services bancaires et de placement aux grandes entreprises, des services consultatifs, des services de gestion de trésorerie et de gestion des risques, ainsi que des services de placements institutionnels et de recherche.

BMO Groupe financier est l'une des dix plus grandes institutions financières en Amérique du Nord, selon la capitalisation boursière (Bloomberg, 26 août 2014).

Comment calcule-t-on le taux d'intérêt sur un CIGM?

Au début de l'année, BMO Assurance établit les **facteurs de taux d'intérêt crédités** suivants pour calculer le taux d'intérêt qui sera payable sur chaque série de CIGM à la fin de l'année :

- **Taux plancher établi :** Taux de rendement minimal que doit atteindre l'indice boursier sélectionné avant que BMO Assurance verse de l'intérêt
- **Taux de participation :** Proportion du rendement positif de l'indice boursier sélectionné que BMO Assurance transmet au client
- **Taux maximal :** Taux d'intérêt le plus élevé que BMO Assurance utilise pour calculer le montant des intérêts à payer
- **Taux de rendement minimal :** Plus petit taux d'intérêt que le client reçoit

Rendement réel sur un an de l'indice boursier sélectionné (p. ex., S&P 500 ou S&P/TSX 60), que BMO Assurance ne connaîtra qu'à la fin de l'année.

On applique ce processus d'établissement des taux pour calculer le taux de rendement du placement pour chacune des 10 années du terme.

Principaux points à considérer pour établir le taux de participation

Les deux éléments les plus importants qui touchent l'établissement du taux de participation du CIGM sont les **taux d'intérêt** et la **volatilité implicite**.

Le prix des options est en grande partie déterminé par la volatilité implicite. Plus la volatilité attendue du marché boursier est élevée, plus les options d'achat coûteront cher (toutes choses étant égales par ailleurs). Par conséquent, lorsque la volatilité implicite augmente, le coût de la participation au marché boursier fait de même.

Lorsque les taux sont élevés, les intérêts que BMO Assurance reçoit chaque année de l'obligation utilisée pour établir le CIGM lui procurent de meilleurs flux de trésorerie pour acquérir des options d'achat. Ceci peut avoir un effet positif (haussier) sur les taux de participation.

Participation au marché boursier

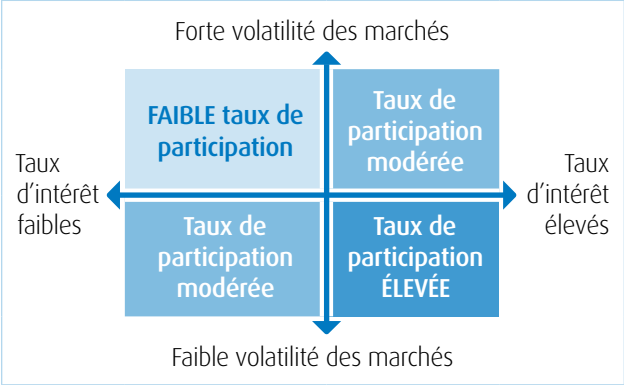

Qu'est-ce qu'une option d'achat?

En règle générale, une option d'achat est un contrat qui donne à l'acheteur le droit d'acquérir auprès d'un vendeur un titre à un certain prix avant une date déterminée (appelée la « date d'expiration »).

Dans le cas du CIGM établi sur une police d'assurance vie universelle, BMO Assurance (l'acheteur) conclut une entente qui lui permet d'acquérir des actions auprès d'un vendeur (comme BMO Marchés des capitaux) dans un an à un prix prédéterminé.

Par exemple, supposons que BMO Assurance conclut avec BMO Marchés des capitaux une entente qui lui permettra dans 12 mois d'acheter 100 actions d'un fonds dont le rendement est lié à un indice boursier spécifié pour un montant de 1 000 $. Disons qu'il en coûtera 50 $ à BMO Assurance pour conclure cette entente avec BMO Marchés des capitaux.

Supposons que la valeur marchande de ces 100 actions atteint 1 200 $ après un an. BMO Assurance pourrait alors exercer son option d'achat, acheter pour 1 000 $ ces actions du fonds émis par BMO Marchés des capitaux, puis les revendre à 1 200 $ sur le marché pour ainsi faire un gain de 200 $ qui entrera dans le calcul des intérêts crédités à la police.

Si, au contraire, la valeur marchande des actions chutait à 800 $, BMO Assurance n'exercerait pas son option d'achat, puisqu'elle n'obtiendrait aucune plus-value (mais BMO Assurance aurait quand même perdu les 50 $ versés pour acquérir l'option d'achat).

Exemple simple illustrant le fonctionnement du CIGM

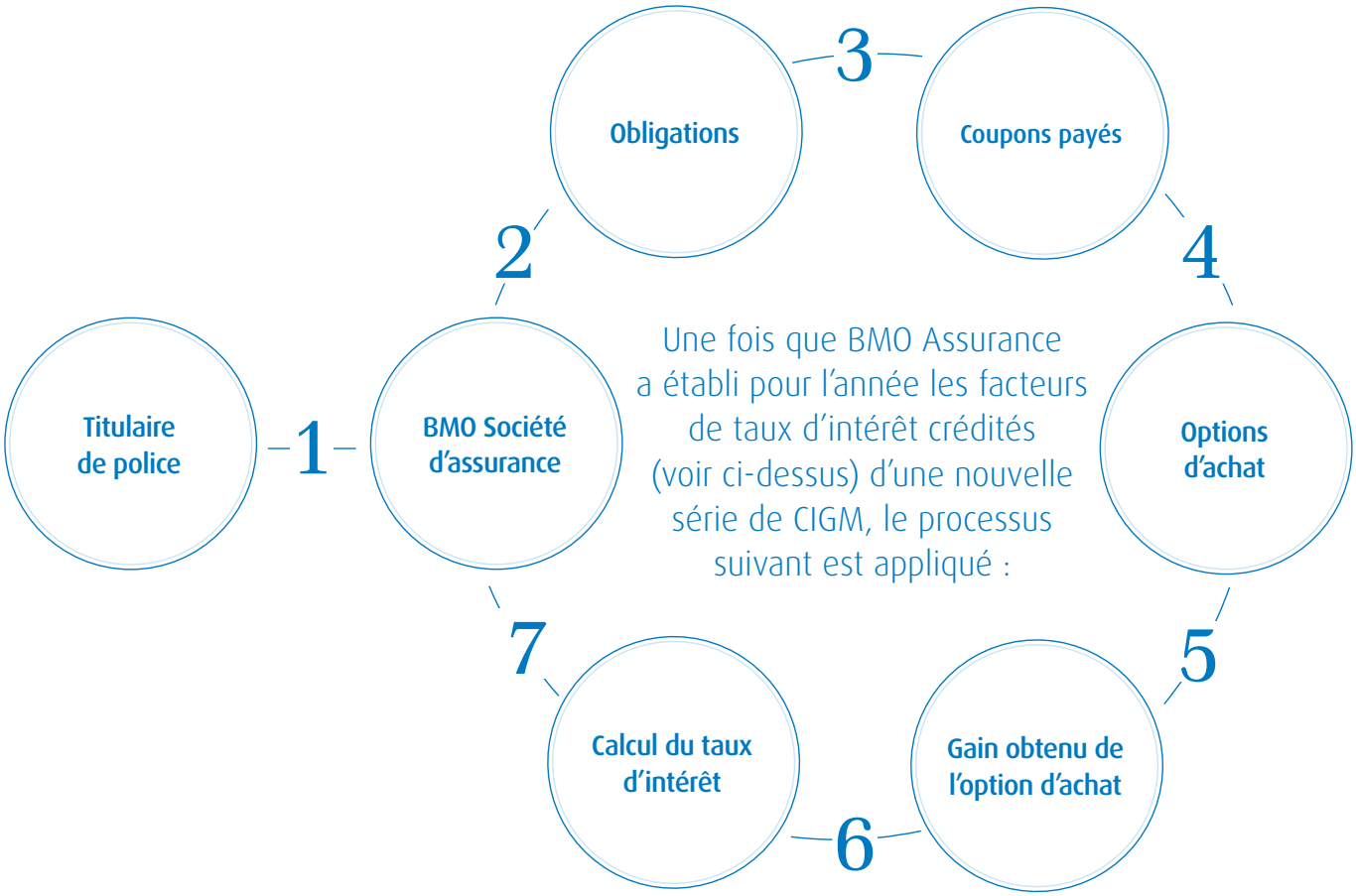

1. Le client dépose des sommes dans sa police d'assurance vie universelle de BMO Assurance, et ses dépôts nets[1] sont affectés au fonds du CIGM.
2. BMO Assurance achète un titre à revenu fixe (p. ex., une obligation à 10 ans) dont l'échéance correspond à celle de la série de CIGM.
3. L'émetteur de l'obligation paie à BMO Assurance des coupons (ou intérêts).
4. BMO Assurance utilise le revenu net du coupon pour acquérir des options d'achat qui vont lui permettre de tirer parti de la plus-value d'un fonds indiciel lié à un marché boursier donné (p. ex., S&P 500 ou S&P/TSX 60).
5. Après 12 mois, le résultat de l'option d'achat (c.-à-d. l'augmentation de valeur de l'indice) est crédité à BMO Assurance.
6. À la fin de chaque période de 12 mois du terme de 10 ans, BMO Assurance se reporte aux facteurs de **taux d'intérêt crédités** (voir ci-dessus) établis au début de l'année afin de calculer les intérêts à payer pour cette série.
7. Les intérêts sont crédités au CIGM de la police.

L'établissement des facteurs de taux d'intérêt crédités et le crédit d'intérêts qui s'ensuit sont repris tous les 12 mois durant les 10 ans du placement, jusqu'à l'échéance du CIGM.

Cette structure permet de réduire le risque associé aux stratégies traditionnelles des fonds d'obligations, sur lesquelles la hausse des taux d'intérêt a un effet négatif.

[1] Il faut déduire des montants à déposer dans un CIGM la taxe sur les primes, le coût de l'assurance, les frais d'administration et le coût de tout autre avenant ou avantage déduit de la valeur de rachat de la police.

Voyons le CIGM à l'œuvre!

Supposons qu'un client dépose 10 000 $ dans une série de CIGM liée à sa police d'assurance vie universelle.

- Supposons aussi qu'au début de la première des 10 années de placement de cette série, BMO Assurance établit les facteurs de taux d'intérêt crédités ci-dessous :
  - Taux maximal : Aucun
  - Taux plancher établi : 3 %
  - Taux de rendement minimal : 0 %
- BMO Assurance investit le dépôt du client dans une obligation à de 10 ans et reçoit chaque année un coupon (ou intérêts). En assumant un rendement net de 210$, ceci devient le « budget d'option » de BMO.
- BMO Assurance conclut ensuite une entente (option d'achat) avec BMO Marchés des capitaux pour obtenir le droit d'acquérir 10 000 $ d'actions d'un fonds dont le rendement est lié à un indice boursier spécifié pour un montant de 410 $.

A partir de cette information, le taux de participation est calculé comme suit :

Valeur nette (« budget d'option » de BMO) :	**210 $**
Coût de l'option d'achat pour 10 000 $ d'actions :	**410 $**
Taux de participation à l'indice :	**210 $ / 410 $ environ 50 %**

Le taux de participation de cette série est ainsi établi à 50 % (c.-à-d. le « budget d'option » de BMO divisé par le coût complet de l'option d'achat). Autrement dit, à la fin de la première année, le client participera à 50 % de la croissance de l'indice boursier.

Supposons maintenant que la valeur des actions a augmenté de 20 % à la fin de l'année. On utiliserait alors la formule suivante pour calculer le taux d'intérêt crédité, qui correspondra au :

(Rendement réel de l'indice boursier sur un an - Taux plancher établi)
x Taux de participation

Appliquons cette formule à notre exemple. BMO Assurance paierait alors

(20 % – 3 %) x 50 % = 8,5 %

BMO Assurance créditerait donc un taux de rendement de 8,5 % au CIGM établi dans la police du client.

En outre, si le rendement de l'indice était négatif (p. ex., -20 %), le taux d'intérêt crédité serait de 0 %, car il s'agit du taux de rendement minimal qui avait été garanti au début de l'année.

Pour tout savoir sur les facteurs de taux d'intérêt crédités, y compris l'incidence d'un taux maximal pour une série sur le taux d'intérêt crédité, consultez la fiche de renseignements sur le CIGM, à bmoinvestpro.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez téléphoner à votre AGP, communiquer avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près, téléphoner au 1-877-742-5244.

BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5

Région de l'Ontario
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1-866-217-0514

Région de l'Ouest
1-877-877-1272

www.bmoassurance.com/conseiller

BMO Assurance MD

Ici, pour vous.MC

Le CIGM n'est pas un placement à court terme. Bien qu'il soit possible de retirer ou de transférer des fonds d'un CIGM en tout temps avant l'échéance, tout retrait est assujetti à des restrictions et à des frais. Cependant, aux dates de versement des intérêts, il est possible de passer à un autre CIGM offert à ce moment-là ou à une option de taux d'intérêt fixe, sans pénalité. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche-conseils sur le CIGM, à bmoinvestpro.ca.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous reporter au contrat de la police d'assurance pertinent pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police qui a été établie prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés. BMO Société d'assurance-vie n'offre de tels conseils ni aux titulaires de police, ni aux conseillers en assurance.

BMO Assurance 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) Canada M5E 1H5 1-877-742-5244
Assureur : BMO Société d'assurance-vie
MC / MD Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

686F (2015/06/01) 15-420